

## Procès-verbal du CHSCT de la DISI Sud-Est Outre-mer du 28 avril 2020

Étaient présents en mode audio à l'ouverture de la séance :

En qualité de représentants de l'Administration :

Robert Perrier, Directeur de la DISI SEOM, Président du CHSCT

Camille Beauvieux, adjointe du Directeur

Brigitte Massein-Pelouse, responsable de la division Ressources

Laurent Merckel, responsable de l'ESI de Marseille

Sophie Bigeon, responsable des ESI de Nice et d'Ajaccio

Nicolas Jouanin, responsable de l'ESI de Saint-Denis de la Réunion

En qualité de représentants du personnel :

**Titulaires :**

Sylvie Chabert (Solidaires Finances Publiques)

Jean Gilboire (Solidaires Finances Publiques)

Brigitte Matina (CGT Finances Publiques)

Philippe Cardona (FO DGFIP)

**Suppléants :**

Rosario Matina (CGT Finances Publiques) avec voix délibérative

A titre exceptionnel compte tenu de l'ordre du jour du CHSCT ont été **invités les secrétaires des sections syndicales** constituées mais sans représentation en CHSCT :

Mustapha Haddi (CFDT)

Marie-Catherine Degoix-Messand (FSU)

A la demande de Solidaires Finances Publiques, Stanislas Bourrelly siège **en qualité d'expert**.

Médecin de prévention : Claude Fassanaro

ISST : Véronique Ollivier

Assistant de prévention : Guillaume Ginas

**Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 9h05**

Une déclaration liminaire est présentée par la seule CGT Finances-Publiques (en annexe),

**Robert Perrier, Président** remercie les participants pour leur présence à ce CHSCT dont l'ordre du jour est consacré à la crise sanitaire COVID19 et qui se déroule uniquement en audio de façon à respecter les mesures de distanciation physique.

En réponse à la déclaration liminaire de la CGT il indique qu'il ne commente pas les propos renvoyant à la politique générale mais répondra aux éléments relevant du CHSCT au fil de la réunion.

**Robert Perrier** fait ensuite le point sur la situation depuis le début du confinement en indiquant que, s'agissant du plan de déconfinement, nous sommes en attente du dispositif gouvernemental et de sa déclinaison DGFIP qui sera présentée aux OS par le Directeur Général et appliquée à la DISI.

Il rappelle que le dialogue social a été maintenu et a porté notamment sur les mesures sanitaires, la protection des agents, les CVT... :

Pour mémoire :

- CHSCT le 18 mars en mode allégé mais en présence de toutes les OS représentatives au sein de cette instance avec pour ordre du jour la mise en place de l'organisation (missions prioritaires mesures de prévention type rotation...) ;
- Échanges informels hebdomadaires avec les sections syndicales de la DISI (y compris les OS non représentatives au plan local soit FSU et CFDT)
- Le CHSCT d'aujourd'hui en mode audio
- Un prochain portant sur l'organisation du déconfinement

Des liaisons étroites ont été entretenues avec les acteurs sociaux et notamment les médecins de prévention dans la cadre du protocole ministériel mis en place concernant les agents « fragiles » : production d'un certificat médical ou liaison avec le médecin de prévention pour avis et par la suite en cas de suspicion ou agents malades (quatorzaine, protection des agents et préparation au retour...);

Les assistants de service sociaux ont été également sollicités en cas de besoin (situations d'isolement notamment)

Outre les informations du Secrétariat Général sur les consignes sanitaires, de la DGFIP à travers Ulysse national, la DISI a par ailleurs veillé à une information régulière des agents via son intranet (espace COVID, nombreux articles).

La DISI est également en relation permanente avec les responsables d'ESI de façon à veiller aux CVT des télétravailleurs.

S'agissant des dispositifs de protection des agents en présentiel, la DISI a rencontré les mêmes difficultés qu'ailleurs au début du confinement sur l'approvisionnement du gel et des gants mais s'est efforcée de fournir le matériel de protection en faisant appel au marché UGAP ou en remboursant les achats individuels.

Par ailleurs des mesures organisationnelles ont été prises pour les personnels les plus exposés et notamment les agents des CID ainsi que ceux de l'éditique pendant la campagne DPR :

- mode opératoire réception/transmission matériel par les CID, rotation des équipes, utilisation optimale des espaces vacants, suppression du co-voiturage...
- préparation de la campagne DPR, présentation du dispositif, visite du directeur avec un membre du CHSCT,
- suite à décision nationale :dotation de matériels de protection aux services CID et éditique (gestion de l'attribution des masques).

Enfin un accompagnement des quelques agents de retour de quatorzaine a été mis en place par les responsables d'ESI concernés en liaison avec les médecins de prévention.

Au niveau des locaux le suivi du nettoyage des sites a été réalisé.

En résumé, Robert PERRIER indique qu'une très grande attention a été portée à la sécurité des agents qui ont continué de travailler sur site.

Désormais, la DiSI SEOM se met en capacité d'une reprise progressive tout en veillant à la protection maximale des agents. L'encadrement expertise actuellement la situation immobilière pour la distanciation physique. Les sujets comme la garde d'enfant, les transports en commun...seront pris en considération. Bien entendu, tout ce plan sera construit dans le respect des consignes nationales à venir.

**Laurent Merckel** revient sur la campagne éditique. Il rappelle qu'habituellement, sont présents environ 50 agents sur une amplitude très large (3 vacations de 7h à minuit).

Le confinement a conduit à réduire le personnel à 20 et à revoir l'organisation (limitation des échanges, distanciation...). Un cheminement dédié, du matériel de protection ont été mis en œuvre, avec seulement une vacation par jour. La campagne qui se termine s'est très bien déroulée.

**Laurent Merckel** insiste sur l'importance de la responsabilisation de chacun.

**Le Dr Fassanaro** rappelle les modalités de transmission du virus (par gouttelettes entrant dans les muqueuses, ou par les mains).

Toute la procédure mise en place à la DiSI SEOM prévient très bien ce risque.

Il faudra veiller à informer les agents qui reviennent au travail après le confinement.

En termes de nettoyage, ce virus est fragile et peut être neutralisé facilement sur les surfaces par tout type de désinfectant.

Dans la perspective de la sortie de confinement, **le Dr Fassanaro** souhaiterait que les agents à qui il a été demandé de ne pas venir sur le lieu de travail pour raison de santé, prennent son attache et celle des autres médecins de prévention dès que possible. La liste et le détail des pathologies a été revue depuis le début de la crise (liste disponible sur le site du haut conseil de santé publique). Par ailleurs, il faudra aussi veiller à l'accueil de ceux qui reviennent, cette période générant du stress.

**Solidaires Finances Publiques** évoque le problème de la reprise des agents dont les enfants ne reprendront pas l'école, ainsi que le sujet de la mise à disposition des masques qui sera nécessaire pour évoluer dans le milieu professionnel.

**Robert Perrier** indique que sur ces points les consignes nationales sont attendues. Il semble que les masques seront obligatoires dans les transports en commun mais nous n'en savons pas beaucoup plus à ce stade

**Le Dr Fassanaro** précise que l'organisation du travail est prioritaire par rapport aux masques dont l'utilisation est délicate et peut être source de contamination. Elle rappelle quelques mesures simples : tourner le dos lorsqu'on croise un collègue, travailler à distance, être seul dans l'ascenseur, ouvrir les fenêtres...La priorité est la distance physique.

**La CGT Finances Publiques** pose la question des tests systématiques avant la reprise du travail.

**Robert Perrier** indique que nous attendons les consignes nationales pour l'application à la DGFIP.

**Le Docteur Fassanaro** précise qu'à l'avenir, chaque personne présentant des symptômes devrait pouvoir se faire tester sans restriction après avoir obtenu une ordonnance auprès de son médecin traitant.

**La CGT Finances Publiques** interroge sur les perspectives en matière de nettoyage des services : une prestation est-elle prévue avant le 11 mai ?

**Brigitte Massein-Pelouse** précise que des locaux sont inoccupés depuis le début du confinement.

La vigilance sera surtout à apporter lors de la reprise du travail, avec une prestation complète en cas de contamination (comme cela a été fait dans certains ESI).

Au quotidien, il faudra une responsabilité individuelle pour l'hygiène de son bureau.

**Véronique Ollivier, ISST** précise que la note du SG ne prévoit pas le nettoyage des locaux inoccupés.

"En réponse à une question de **FO DGFIP** sur la notion de personnes fragiles, **le Dr Fassanaro** précise à nouveau que le virus n'est pas aéroporté et que l'air n'a pas besoin d'être désinfecté".

**Le Dr Fassanaro** rappelle qu'avant toute reprise, les agents ayant une pathologie doivent se munir d'un certificat de leur médecin avec un diagnostic précis permettant au médecin de prévention de déterminer les personnes dites « à risque » ou vivant avec une personne diagnostiquée « à risque » qui sont celles qui peuvent connaître des formes graves du COVID19 (ex : femme enceinte mais pas les nourrissons, pathologie cardio vasculaire et respiratoire, cancer, certains diabètes...).

**Solidaires Finances Publiques** demande comment va se passer l'information des agents restés à domicile.

**Robert Perrier** précise que chaque chef de service préviendra individuellement les agents pour les informer des conditions de la reprise, sachant que certains agents ne prennent pas la peine de répondre aux sollicitations de leur responsable.

**Le Dr Fassanaro** précise que pour ce qui concerne Marseille elle a été en contact avec chacune de ces personnes qui reviennent spontanément vers elle.

**Solidaires Finances Publiques** s'interroge sur la diffusion de la fiche de signalement adressée par un agent. Cette fiche ayant été transmise par l'intéressé à son syndicat national, lequel a saisi RH, la DISI attend l'instruction de la centrale.

A une question posée par la **FSU Finances** concernant la gestion des agents en attente d'un renouvellement de Temps Partiel Thérapeutique (TPT), il est répondu que dans l'attente de la reprise des expertises les positions sont reconduites. Certaines expertises ont d'ailleurs pu être réalisées.

Plus aucune question n'étant posée, **Robert Perrier** conclut sur l'importance de la responsabilité individuelle de chacun dans cette période.

Il propose qu'un CHSCT se tienne le 12 mai prochain ou, si nécessaire et en fonction de l'actualité le 7 mai 2020.

La séance est levée à 10h10.

Le Président  
Robert Perrier



La secrétaire du CHSCT  
Sylvie Chabert

